
Adresse des citoyens de la commune de Langlade, district de Nîmes, qui annoncent la formation de leur société populaire et des effets envoyés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Langlade, district de Nîmes, qui annoncent la formation de leur société populaire et des effets envoyés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 354-355;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30795_t1_0354_0000_11

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Arrête en outre que le présent arrêté sera envoyé tant à cette Société, qu'à la Convention nationale.

P.c.c. : CARRÈRE (*présid.*), LUBEL (*secrét. g^{al}*).

7

Les officiers municipaux de la commune de la Vérité, Isle-Républicaine, ci-devant Isle-de-Ré, annoncent qu'ils ont célébré la fête civique en réjouissance de la reprise de Toulon; qu'ils ont fourni leur contingent de braves défenseurs pour la patrie : ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[*La Vérité, ci-dev' Le Bois, 10 pluv. II*] (2).

Citoyens représentans, du peuple français, après avoir eu le grand plaisir d'avoir reçu le décret du 4 nivôse, l'an 2^e de la République, parvenu à nous le 15 dudit mois, relatif à la prise de Toulon lequel excite tous bons citoyens français à une réjouissance nationale en vertu de nos frères d'armes vainqueurs à la plus proche décade d'après la publication de celui qui a paru loin pour nous, dans le désir d'une félicitation si merveilleuse en l'honneur de tous nos frères les français; de ce que toutes nos armées républicaines sont au-dessus de tout éloge, à Toulon comme partout ailleurs où la patrie les a appelés. Enfin ce beau jour de la décade étant venu qui est le 20 nivôse, tous les citoyens et citoyennes de notre commune se sont rassemblés autour de l'arbre de la liberté, ont fêté avec nous cette cérémonie d'allégresse par des cris plus de cent fois répétés de Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Nation, la liberté et l'égalité; des hymnes patriotiques y ont été chantées ce qui faisoit retentir les airs; l'hymne des Enfants de la patrie étoit l'ornement d'une sainte joie dans tous les cœurs; les danses et tout ce qui félicitoit notre courage y fut célébré dans cet heureux jour, le bruit du canon à chaque verset des hymnes se faisoit entendre, on y voyoit que des visages patriotiques, des physionomies pleines d'amour pour la liberté, les parens des défenseurs de la patrie se faire un plaisir sans égal du bonheur d'avoir ces chers défenseurs dans les combats pour qui on faisoit éclater avec enthousiasme les succès de leurs victoires. Depuis le point du jour jusqu'à la nuit qui que ce soit ne s'est fatigué d'une si belle fête, ayant tous trouvé la journée trop courte et dans le désir de la méditer, de plus, nos petits citoyens demandent à leurs pères s'ils n'ont pas bientôt 18 ans pour voler aux frontières, ou sur mer, tout brûlé d'amour pour la deffense de la liberté !

Il n'y a plus de prêtres chez nous, le citoyen Ignace Solinger, ci-devant dans notre commune a abdiqué ses fonctions sacerdotales et a remis ses lettres de prêtrise entre nos mains, nous nous sommes bien chauffés des tristes guenilles

(1) P.V., XXXIII, 214-15. B^{al}, 24 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1193; Ann. patr., p. 1947.

(2) C 294, pl. 971, p. 13; C. Eg., n° 572; M.U., XXXVII, 367.

que nous avons trouvés dans notre ci-devant église, relatives aux effigies, ou signes de monstres royaux.

Avons aussi fait porter l'argenterie de ladite église au canton qui sans doute l'aura fait passer où besoin est, pour le maintien de la République; et le peu de cuivre et linge qui reste est à la disposition de la nation au premier jour requis.

Nous avons au terme de la loi du 24 f^{er} (vieux stile), fourni notre contingent, et pour la cavalerie dont 50 deffenseurs sont au service de la République, tous cultivateurs et sans prendre d'autre mode que celui de courir volontairement au secours de la patrie en danger, notre commune n'étant que d'environ cinq cens feux ayant toujours l'exactitude nécessaire de payer nos impositions; la culture n'en souffre point quoi que tous les citoyens sont en mouvement pour le salut de la chose publique, les citoyennes suppléent aux déffauts et travaillent aux terres qui sans elles la patrie ne peut se maintenir. Ce qui fait que le service de la nation se fait toujours sur nos côtes maritimes; nous adoptons avec le plus grand plaisir toutes les lois de la Convention nationale et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les mettre en exécution et les observerons toujours. Ainsi finissez votre grande tâche, citoyens représentans, nous vous en prions et ne revenez dans vos foyers que quand vous aurez fini de consolider le plus bel édifice du monde qui dans les siècles futurs à votre honneur et gloire l'époque de la Révolution sera écrite dans les annales de la République pour votre satisfaction, et celle de tous les français.

Nous gémissons citoyens, que dans notre isle républicaine, nous avons fait un si mauvais choix d'avoir nommé dans le tems Gustave de Chezeau, l'un de vos collègues, mais nous ne pouvions connoître l'avenir de sa part; la loi a prononcé contre luy, il est tombé, point de grâce pour les traitres, vous avez purgé la Convention, Vive la République.

En vrais républicains nous avons l'honneur d'être vos concitoyens ».

PLAIDEAU (*maire*), Mathieu RABILLÉ, DUPEUX (*de Chauveau*), André DUPEUX, Louis PICARD, Henri ROY, Luc DUPEUX, F. RATUIT, Pierre DUPEUX (*ex-capucin*), Pierre PARÉ, Etienne MAGNE (*agent nat.*), ROZÉ (*secrét.-greffier*).

P.S. - Suppléez, citoyens représentans, à un style d'une commune de campagne qui ne connoit certainement pas des termes d'enciclopédie mais qui parlent en républicains français.

8

Les citoyens de la commune de Langlade, district de Nîmes, annoncent à la Convention qu'ils viennent de se former en société populaire, et que leur premier soin a été de voter des remerciemens à la Convention pour les sages lois qu'elle vient de donner à la République, et qu'ils ont consacré leur ci-devant église en temple de la Raison; ils annoncent de plus, qu'ils ont fourni 32 défenseurs à la patrie auxquels ils

viennent d'envoyer 21 culottes, 21 vestes et 45 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Langlade, 12 pluiv. II] (2).

Citoyens représentans, depuis peu de tems nous sommes réunis en Société populaire, mais depuis longtems nous reconnoissons vos bienfaits.

Au commencement de nos séances nous nous empressons à vous instruire de la fête que nous venons de célébrer en mémoire des martyrs de la Liberté : Le Pelletier et Marat.

Ainsy que celle en mémoire de la reprise de l'infâme Toulon. Ces deux fêtes ont été célébrées avec zèle et enthousiasme. L'exécrable fanatisme a été brûlé. Tant citoyens que citoyennes, vieux et jeunes, tous ont adhéré à ces deux mémorables fêtes. Des cris de Vive la République, Vive la Montagne se font entendre de toutes parts. Nous avons renoncé à tous les ci-devant cultes de quelle nature que ce soit, nous ne voulons désormais en reconnoître d'autres que celui de la Raison et de la Vérité.

Nous avons fait dons à la patrie de tous les ustensiles et dépouilles qui ont été trouvés dans la ci-devant église de notre commune.

Cette église qui n'avait servi jusqu'à présent qu'à commettre des impostures et à augmenter les nombres de fanatiques est devenu tout à coup le temple de la Raison et de la Vérité.

Nous allons terminer notre adresse, Citoyens représentans, à vous solliciter sur tous vos décrets révolutionnaires, ainsy que sur ceux du maximum et vous invitons à rester à votre poste jusques à ce que la Constitution que vous venez de nous donner soit consolidée, la liberté assise sur des bases inébranlables et tous les ennemis de la République anéantis.

Nous vous informons en outre que notre petite commune a déjà fourni 32 défenseurs de la patrie et que nous venons de leur fournir 21 paires [de] culottes, 21 vestes et plusieurs autres petits effets en linges, et la somme de 45 l. que les jeunes filles ont déposé sur le bureau de la Société.

M. VERDIER (présid.), GUIRARD (secrét.), BOUSQUET (secrét.).

9

Le conseil-général de la commune de la Trémouille, département de la Vienne, annonce à la Convention qu'il vient d'éclairer sa commune en faisant célébrer la fête de la Raison, aux acclamations de la gaieté la plus vive : le pauvre et le riche étoient confondus; une arbre vif a été planté aux cris mille fois répétés de *Vive la République!* Cette commune annonce qu'elle va incessamment envoyer toutes ses cloches pour être converties en foudre de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1947.

(2) C 294, pl. 971, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1193.

[La Trémouille, 22 pluiv. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Nous aimions passionément l'égalité, la liberté, il nous manquait de fêter la Raison.

Déjà nous nous y étions préparés en faisant passer par la voie du district 49 chemises, 9 draps, 26 l. en argent, 2 paires de bas pour nos braves défenseurs, et en premier envoy. Déjà, nous avons déposé sur l'autel de la patrie, 18 marcs et deniers composant l'argenterie totale de notre église. Déjà, dès le 11 frimaire le curé de cette commune avait abdiqué les fonctions de son état.

Tout était disposé pour voir luire tranquillement sur nous le flambeau de la déesse d'un peuple libre.

La fête a été célébrée aux acclamations de la gaieté la plus vive. Le pauvre et le riche ont été confondus, ont mangé ensemble, ont dansé avec une allégresse patriotique; se sont embrassés cordialement. Un arbre vif, choisi entre mille parmi l'espèce qui vint autrefois en France, de Rome libre, a été planté, au centre de la commune. Le peuple a crié à plusieurs reprises Vive la Raison, Vive l'égalité, la liberté, Vive la République, Vive l'amour des François pour leur liberté, Vive la Montagne, Vive la fraternité universelle. Un feu de joye a terminé la fête; c'est là où les images du fanatisme ont été consummées en présence des citoyens qui se sont dits libres à jamais.

Citoyens législateurs, voilà notre ouvrage; et l'objet de notre reconnaissance, vous avés sauvés la patrie; que la patrie vous voye encore à votre poste, jusqu'à la paix!

Pous achever d'aider de tout notre pouvoir cette mère patrie que nous chérissons nous allons faire partir toutes les cloches du canton; notre voëu, est qu'elles soient converties en foudres de guerre tournés contre ceux qui voudroient nous faire repentir d'avoir célébré le culte de la Raison ».

CHATENET, GIBERTON, THÉVENET (agent nat.), LERIDON (ex-curé), JANDRE, LELARGE, BERTHON, DUSOURD, CARRIN-DEMAY, CARIN, B. CROS, DUCOUDRAY, Aug. DUCOUDRAY fils, GOUIN ? (maire), SURRA (secrét.).

10

Les citoyens de la commune de Faleyras (2), département du Bec-d'Ambès, félicitent la Convention nationale sur ses pénibles travaux; l'invitent à rester à son poste, et annoncent que cette petite commune, indépendamment de 500 l. qu'elle a déjà données pour ses volontaires, et d'un ouvrier armé et équipé, vient de faire une offrande de 91 chemises, 7 draps de lits, 2 paires de bas et 40 liv. 10 sols en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 294, pl. 981, p. 30.

(2) Et non Salairas.

(3) P.V., XXXIII, 215. Bⁱⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1947.